

Intervention Conférence de presse SQ+

20.02.2015, Préfecture de Courtelary

Bernhard Pulver, Conseiller d'Etat

DM 694849-v3

Mesdames et Messieurs,

Avant d'aborder la question du bilinguisme, permettez-moi de **m'arrêter un instant sur les dispositifs en matière de culture et de signaler certaines nouveautés liées au Statu quo+**

- dans un premier temps  **l'augmentation significative des compétences du CJB en matière de subventions**, une demande du CJB qui a été réalisée par la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Les compétences du CJB se sont ainsi étendues jusqu'à des montants de 200'000.- (autrefois 20'000.-)
- et, au fond logiquement,  dans un deuxième temps  la décision de **créer un poste de délégué à la culture** du Conseil du Jura bernois chargé de mettre en œuvre les dispositifs que le CJB contrôle et d'asseoir en

pleine proximité les liens du CJB avec les milieux culturels.

Deux **décisions importantes** qui se situent

→ dans le **prolongement** et

→ la **consolidation** de la situation actuelle en matière de culture

→ et qui reprennent deux **demandes que le CJB** a toujours considérées comme très importantes, pour ne pas dire **prioritaires**.

Une décision que je **salue chaleureusement** puisque

→ la culture relève du domaine sensible de l'identité d'une région et d'une population et mérite donc toute notre attention.

Le **détail de la décision** doit encore être **mis en œuvre** pour que

- la culture francophone biennoise et bernoise soit **aussi** respectée et développée dans les nouveaux dispositifs,
  
- qu'elle soit **en convergence** et en intelligence avec la culture francophone du Jura bernois,
  
- qu'elle œuvre en faveur aussi d'un développement **général de la culture francophone dans le canton** et donc
  
- d'un véritable bilinguisme culturel fondé sur l'échange et l'enrichissement réciproque.

Je suis réjoui à l'idée de voir la vie culturelle du canton, par cette décision, s'ouvrir des horizons encore plus prometteurs.

\*

\* \*

Parlant de **bilinguisme** :

le Conseil-exécutif a estimé que la discussion sur le Statu quo+ était un **bon moment pour faire le point sur le bilinguisme bernois**

et **revisiter si nécessaire les structures** et les **pratiques** francophones en place.

Vous le savez, le bilinguisme **n'a pas toujours eu bonne presse** dans nos contrées. On a longtemps parlé d'un bilinguisme qui prendrait le Jura bernois en otage pour assurer le statut de canton bilingue au canton de Berne.

**Visiblement, ce temps n'est plus.**

Il a fait place à un temps

- où l'apprentissage de la langue allemande par les francophones est reconnu par tous comme indispensable,

- comme l'apprentissage du français par les germanophones,

au nom de la **cohésion nationale certes**,  
comme le montre le débat sur la politique des langues,

mais aussi – ou avant tout - au nom de **l'utilité de l'enseignement d'autres langues** que la langue première dans un monde professionnel où la maîtrise des langues apparaît comme un réel atout.

De plus – et c'est un point central pour le bilinguisme de notre canton - **au nom d'un enrichissement réciproque de deux cultures**,

- de la rencontre entre deux regards différents portés sur le monde,
- d'une ouverture à l'autre et à la multiculturalité ;

- tout simplement d'un outil au service du vivre ensemble.

### **Ce que je viens d'évoquer met le canton**

- sur la voie d'un **développement de ses réflexions** et de ses structures en faveur de la région francophone et du vivre ensemble,
- sur la voie **d'une mise en œuvre d'un bilinguisme culturel** réciproquement enrichissant.

**Le canton de Berne n'a évidemment pas attendu la votation du 24 novembre 2013** pour assurer la dimension bilingue, et donc la présence francophone, dans le plus de lieux possibles, et **l'effort consenti depuis longtemps est très important**. Mais normal aussi. C'est le prix et le bonheur du bilinguisme.

Cela ne doit toutefois **pas nous laisser nous reposer sur ce qui est déjà réalisé**

**mais bien plus nous inviter à consolider et développer**, en collaboration avec les francophones et les germanophones du canton et en conformité avec l'esprit du Statu quo+, **les scénarios francophones**,

qu'ils soient

- scolaires,
- culturels ou
- administratifs.

La **présence critique et constructive du CJB et du CAF** dans les travaux menés dans le cadre des réflexions sur le développement du statut particulier et le bilinguisme a été **très précieuse**.

**Suite aux propositions du Conseil du Jura bernois** formulées dans la lettre qu'il a fait parvenir au gouvernement bernois en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011,

mais aussi **suite aux réflexions de la DAJ et du Conseil-exécutif ainsi que du CAF**,

nous allons, ces prochaines années, **nous pencher ensemble sur les manières possibles de renforcer encore plus le bilinguisme de notre canton et d'en tirer profit,**

non seulement au sens de l'utilité, économique ou autre, mais également, au sens du bonheur culturel de vivre dans notre canton.

A savoir, par exemple:

- l'institutionnalisation de **relais francophones** dans toutes les directions – des relais qui existaient de facto déjà dans la majorité d'entre elles ;
- la mise en place d'une **conférence de coordination desdits relais francophones** ;
- la mise en place d'une réflexion sur l'opportunité et les mandats d'une **commission du bilinguisme**, qui pourrait, par des propositions concrètes,

**lancer un débat cantonal sur les potentialités du bilinguisme pour notre canton** (une



commission qui pourrait être parlementaire ou pas, permanente ou pas) ;

- la **généralisation du principe du regard francophone**, concept développé dans le rapport, qui consiste à assurer plus systématiquement une approche spécifiquement francophone de tout projet cantonal ;

Autant de mesures qui vont asseoir encore plus la vie francophone dans le canton et **renforcer les échanges entre les deux régions du canton,**

- entre les deux systèmes scolaires,
- entre les deux cultures.

Ces mesures doivent cependant **être développées ces prochaines années** de concert avec tous les **partenaires**.

Il serait erroné que le Conseil-exécutif « impose » et « décrète » un développement du bilinguisme.

Ces mesures doivent être développées et mises en œuvre avec tout le soin nécessaire et la **collaboration de nos partenaires**, CJB et CAF en tête, pour qu'elles soient durables, et, avant tout, créent une dynamique qui aille au-delà des dispositifs administratifs.

J'en suis convaincu, le gouvernement en est convaincu. Et ce faisant, Berne continuera à se profiler comme un canton capable de faire cohabiter intelligemment ses diversités.